



## évacuation sèche linge chez le voisin

Par **bzh3522**, le **26/06/2010** à **15:51**

Mon voisin a installé chez lui un sèche linge et fait sortir l'évacuation (fibres de tissus et air chaud dans mon jardin sans mon autorisation ; depuis je ne peux plus avoir de plants au droit de cette bouche d'évacuation (plants sont abimés par l'air chaud et les fibres s'accrochent aux tiges.

Est-ce normal et si non quels sont les recours .

A savoir qu'il a fait ouvrir une fenêtre aux vitres translucides au ras de la surface de mon jardin ; je ne peux plus faire rajouter de terreau en surface sinon je vais lui diminuer sa surface de vitres ; j'avais l'intention de faire construire un abri de jardin au raz de son mur mais est-ce possible ?

Par **loe**, le **26/06/2010** à **20:34**

bonjour,

Je ne sais pas pour l'évacuation de son sèche linge.

Par contre, a t il obtenu un permis de construire pour ouvrir cette fenêtre ? Si c'est sans autorisation, vous pouvez la lui faire boucher.

Par **bzh3522**, le **27/06/2010** à **09:21**

le problème c'est qu'il a ouvert cette fenêtre il y a plusieurs années, et comme il arrivait on n'a pas osé vérifier ni l'interpeler.

Par **Jp83tln**, le **04/10/2024** à **18:02**

Bonjour,

Une laverie automatique s est installée au rdc de mon appartement. Les sorties d aération des seche linges se trouvent à 1m30 sous ma fenêtre. Quel texte de loi se réfère à cela svp?

Par **Visiteur**, le **04/10/2024** à **20:14**

Bonjour

Fare constater cette nuisance par un commissaire de justice me semblerait un bon début.

Par **Pierrepauljean**, le **04/10/2024** à **21:54**

bonjour

l'immeuble est il en copropriété?